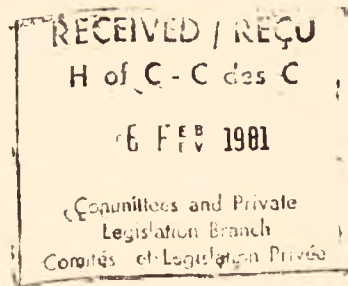


le 22 janvier, 1981.

Mr. Serge Joyal,
Comité mixte spécial,
sur la Constitution,
C.P. 1044,
Edifice du Sud,
Edifice du Parlement,
Ottawa, Ontario.

Sub



Cher monsieur,

Nous de l'A.P.I. de l'École St. Bernard, Maxville, croyons qu'il est très important pour nous Canadiens Français de l'Ontario, soyons liés par l'acte 133, qui dit que les provinces qui y sont liés devons dispenser des services dans les deux langues officielles, dans le domaine de l'éducation - la législation et services judiciaires.

Il est très important que nous Francophones ayons l'opportunité de continuer de nous exprimer en français sans restrictions aucunes, et que l'on cesse d'être lésé dans nos droits, et reçoivent les mêmes traitements de faveurs que les Anglophones. Nous en sommes écoeurés.

Francophonement vôtre,

Huguette Paquette

Huguette Paquette,
Présidente.

c.c.-Yolande Charron
-dossier